



CAPL n° 1 du 12/07/2016

Mouvement local des Inspecteurs des Finances Publiques au 01/09/2016

DECLARATION LIMINAIRE

Depuis le 9 mars, lors des 12 journées d'appel à la grève et à manifester pour le retrait de la loi travail, il y avait de nombreux fonctionnaires qui, eux aussi, subissent les attaques en règle du gouvernement Valls contre leurs statuts particuliers à travers la mise en place de PPCR et du RIFSEEP.

Dans les 3 versants de la Fonction publique, l'objectif du gouvernement est d'aligner les carrières, les grilles de rémunérations et les parcours professionnels, pour faciliter les passerelles entre ministères et entre versants au plan régional, tout en conférant des pouvoirs accrus aux préfets.

Pour cela, le préalable est de détruire les règles de gestion élaborées dans les administrations (qui sont un facteur de blocage à la mobilité), pour les remplacer par des directives moins contraignantes.

C'est la remise en cause des statuts particuliers pour permettre la mobilité forcée.

C'est ce que la DGFIP a entamé avec le recul du droit à mutation et des règles d'affectation pour 2016 et un projet de fusion massive de RAN.

Comment ne pas faire le lien avec les dizaines de milliers de suppressions d'emplois que nous subissons depuis plus de 10 ans (conséquence de la RGPP, de la MAP, du pacte de responsabilité et de la démarche stratégique à la DGFIP) et les dizaines de milliers qui se préparent encore avec la mise en place de la retenue à la source (la DG les chiffre à 15 000 ETP).

C'est une remise en cause du droit à mutation pour convenance personnelle à la DGFIP.

La CGT Finances publiques condamne avec force ce recul et demande la remise en place du mouvement complémentaire au 1er mars. La suppression de ce mouvement ne fera qu'accentuer les difficultés quotidiennes de certains collègues, et multipliera les mesures de gestion (détachement) en cours d'année.

Pour en revenir, à la CAP de ce jour, tout d'abord, quelques éléments statistiques :

Nous tenons tout d'abord à dénoncer le nombre toujours aussi important de collègues affectés ALD (46 collègues).

Au final, ces collègues représentent plus de 10% des inspecteurs affectés dans le Nord.

Pour la CGT, le taux de rapprochement établi à 50% au niveau national a toujours été une hérésie car opposé à la logique de l'affectation sur des postes fixes. Ainsi, à terme et au fur et à mesure de l'établissement des mouvements de mutations, ce taux de 50% de prioritaires bloquera le mouvement par des ALD non résorbables. La position de la CGT a toujours été de maintenir le taux de prioritaires à 25% afin de préserver les affectations sur postes fixes et de fluidifier les mouvements.

44 collègues ont participé au mouvement local des inspecteurs pour le 1er septembre 2016, dont 6 relèvent d'une restructuration avec la suppression de la 6ème Brigade de vérifications.

A ce sujet, la CGT dénonce cette suppression inadmissible de services tant sur la forme que sur le fond. Les collègues n'ont été informés que vendredi dernier, des garanties qui leur étaient offertes dans ce cadre. Depuis le départ, la DRFIP fait preuve d'improvisation en bafouant les droits et garanties des collègues, et en niant le rôle des représentants des personnels. C'est une nouvelle preuve de manque de considération total pour les collègues et nos missions.

Par ailleurs, les élus CGT déplorent de ne pas avoir eu communication des mesures de gestion des agents (ALD, EDRA) et des postes en direction en même temps que le projet de mouvement local. Nous réitérons cette demande chaque année.

Nous demandons également à avoir connaissance des souhaits exprimés par les collègues aussi bien pour les collègues ALD que ceux en poste en Direction.

Pour ces collègues affectés en Direction, nous réitérons notre demande d'une affectation plus fine à la division au niveau national. En effet, les missions exercées en Direction sont tellement diverses que c'est un frein pour de nombreux collègues de ne pas pouvoir demander une division précise.

Sur la mise en place du STDR, au delà des éléments d'appréciation portés sur ce service, nous demandons à avoir plus d'éléments sur le nombre de candidatures reçues dans le cadre de l'appel, des critères retenus pour la sélection, les modalités de retour en poste à la fin de la période...Enfin, nous nous interrogeons sur les engagements de la direction, sur la "compensation" en matière d'ALD pour les services impactés par ces départs en détachement : sauf erreur de notre part, nous sommes loin d'une quelconque compensation et la création de ce service se fait donc à effectif constant, mettant en difficulté plusieurs services déjà exsangues.

Par ailleurs, nous nous opposons aux appels de candidatures comme celui émis le 7 juin dernier pour le poste de Ressources humaines. En effet, ces emplois doivent être pourvus dans le cadre du mouvement uniquement par des collègues affectés en Direction.

La CGT réaffirme ses revendications :

- l'arrêt des suppressions d'emplois et des créations d'emplois à la hauteur des besoins
- le respect de la règle de l'ancienneté administrative dans les mouvements locaux sans aucune dérogation
- la suppression des postes à profil (Direction et Equipe de renfort notamment)
- le pourvoi de tous les postes vacants et la prise en compte des temps partiels, absences connues et prévisibles
- des affectations locales les plus fines possibles et prononcées à la résidence, à la structure, au service, sans limitation du nombre de vœux
- un TAGERFIP de la DRFIP pour les emplois de direction en adéquation avec les charges de ces structures.

Enfin, une nouvelle fois nous dénonçons la tenue tardive de cette CAP locale. Vous le savez bon nombre de collègues sont en attente d'une résidence d'affectation pour engager de nombreuses démarches (logement, inscription écoles, crèche...) et bon nombre d'établissements sont fermés à cette date. Il faut absolument revoir l'ensemble du calendrier des travaux pour avoir une visibilité des affectations au plus tard à la fin juin.

COMPTE-RENDU

Représentants de l'Administration :

Philippe ROMONT, Président de la CAPL
Guillaume SUBLET, Responsable RH
Aurélie DE SAINT JAN, RH
Christelle BACQUET, RH

Suite à notre déclaration liminaire, la Direction a apporté quelques réponses :

Un desserrement du calendrier des CAPL est envisageable, notamment en reportant en septembre celle relative au recours notations/évaluations.

La Direction a contacté les collègues de la 6eme BDV supprimée, dès le projet de restructuration, dans le cadre du dialogue social

La Direction a du faire des arbitrages, qui n'ont pas pu permettre de combler les postes libérés par les collègues, au nombre de 10, partis au STDR.

A ce sujet, la CGT a rappelé les engagements de la Direction sur la compensation par des collègues ALD et l'impact de la création du STDR sur les autres services en termes de ponction de personnel. L'arrivée des collègues en provenance de l'extérieur du département n'a pas permis de combler les vacances.

La Direction n'a pas contesté cette analyse et a admis que la construction du mouvement technique, les règles de gestion et la priorité donnée à d'autres services n'ont pas permis cette compensation.

La Direction s'est engagée à produire des éclaircissements quant au nombre de candidats pour le STDR et les critères retenus pour la sélection.

La CGT a demandé plus de transparence concernant les souhaits exprimés par les collègues affectés en Direction et de plus de finesse quant aux possibilités des postes offerts, afin que les collègues puissent étendre leurs choix en toute connaissance. La CGT a également réclamé un état précis des effectifs en Direction, par service.

Une demande a été formulée concernant les lieux de stage, qui doivent être connus rapidement pour les examens professionnels, les listes d'aptitudes et les inspecteurs élèves. La CGT a rappelé également l'obligation d'exercer son stage dans la même structure d'affectation, mais en aucun cas sur le même site, sauf situations particulières.

La Direction refuse de communiquer les fiches de souhaits mais le Directeur a plus de latitude quant aux affectations en Direction et leur répartition au sein des Divisions.

Guillaume SUBLET a produit quelques éléments statistiques sur les demandes locales :

Sur le 591 :

27 demandes reçues en provenance de l'extérieur du département, dont 18 ont obtenu leur 1^{er} vœu.

10 demandes reçues en interne, dont 8 ont obtenu leur 1^{er} vœu.

Sur le 592 :

5 demandes reçues en provenance de l'extérieur du département, dont 2 ont obtenu leur 1^{er} vœu.

2 demandes reçues en interne, qui ont toutes obtenu leur 1^{er} vœu.

Sur les mesures de gestion, les ALD et les postes en Direction :

46 inspecteurs sur le 591 et 592 figurent dans la liste des ALD et 20 dans la liste des détachements.

La Direction a expliqué ses critères de sélection, notamment en ce qui concerne les candidatures aux postes de conseiller RH et de ceux affectés à la Division de l'Action Economique.

Puis, la CAP a examiné quelques situations particulières d'agents figurant au mouvement général et dans les mesures de gestion (ALD, détachements...).

Après une suspension de séance, deux situations particulières ont pu être résolues.

Sur l'ordre du jour de cette CAP, la CGT a de nouveau insisté sur les arbitrages de la Direction qui a souhaité ne pas vider de ses effectifs certaines Divisions jugées sensibles au détriment du fonctionnement des services territoriaux et de la possibilité pour certains agents de concilier vie privée et vie professionnelle.

Vote :

Pour : Administration

Contre : CGT, FO, Solidaires

La CAP a ensuite examiné un recours en matière de notation/évaluation arrivé après la tenue de la CAP du 23 juin 2016.

Lors de l'évocation de questions diverses, la CGT a rappelé son souhait d'une publication plus rapide des affectations des Inspecteurs Principaux et des Inspecteurs Divisionnaires qui conditionnent non seulement la vie professionnelle des principaux intéressés et mais aussi celle des collègues concernés pas les services impactés.

La Président de la CAP a ensuite décrit le nouvel organigramme de la Direction en y nommant les responsables de Division et les chefs de service.